

RAPPORT SEMESTRIEL NON REVISE

AU 29 JUIN 2018

UBAM CONVERTIBLES EUROPE SRI

FCP de droit français



GROUPE UNION BANCAIRE PRIVÉE

Les souscriptions ne sont valables que si elles sont faites sur la base du prospectus en vigueur respectivement du Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI), accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

Nul ne peut faire état d'autres renseignements que ceux figurant dans le prospectus et dans les documents mentionnés par ce dernier et pouvant être consultés par le public.

Sommaire

UBAM CONVERTIBLES EUROPE SRI

Informations concernant les placements et la gestion	4
Etat du patrimoine	12
Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part	13
Eléments du portefeuille titres	14
Répartition des actifs par devise	15
Répartition des actifs par pays de résidence de l'émetteur	16
Répartition des actifs par nature	17
Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période	18
Reglement SFTR	19
Inventaire Détaillé	20
Bilan Actif	24
Bilan Passif	25
Compte de Résultat	26
Informations diverses	27
Informations d'ordre général	28
Information pour les investisseurs résidant en Suisse	29
Annexe destinée aux investisseurs suisses : Présentation des frais facturés à l'OPC et information sur les transactions au cours de la période	30

Informations concernant les placements et la gestion

Le FCP Convertibles Europe Responsable a changé de dénomination en date du 12 juin 2018 pour devenir UBAM Convertibles Europe SRI

- **FORME JURIDIQUE**

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

- **CLASSIFICATION**

Diversifié.

- **MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

Parts	Affectation des sommes distribuables
AC (EUR)	Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
AHC (CHF)	Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
AHC (SEK)	Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
AHD (SEK)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
UC (EUR)	Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
UHC (CHF)	Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
UHC (SEK)	Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
UHD (SEK)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
ZC (EUR)	Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
ZD (EUR)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées

- **OBJECTIF DE GESTION**

L'objectif de gestion est de faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles européennes répondant à des critères environnementaux ou socialement responsables.

Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur. Toutefois, une baisse du prix de l'action sous-jacente fera diminuer dans une moindre mesure la valeur de l'obligation convertible.

Le FCP visera donc à bénéficier plus des hausses des marchés actions européens qu'il ne pâtira des baisses, toute chose égale par ailleurs.

Ce couple rendement / risque particulier peut être modifié par les mouvements de taux d'intérêt, de spreads de crédit et de volatilité implicites.

Outre cette asymétrie de comportement des convertibles, l'objectif est également de bénéficier d'un portefeuille ayant une notation ISR moyenne supérieure à son indicateur de référence telle qu'évaluée par LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT.

- **INDICATEUR DE REFERENCE**

Le Fonds n'est lié à aucun indice de référence ou indice de place.

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur la sélection d'obligations convertibles ou assimilées ce qui rend sans signification la comparaison à un indice.

Toutefois, à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée à celle de l'indice Thomson Reuters Convertibles Indices Europe Hedged (EUR) (Ticker UCBIEX20 Index), coupons et/ou dividendes réinvestis.

L'indice Thomson Reuters Convertibles Indices Europe Hedged (EUR) est un indice d'obligations convertibles européennes. La performance de l'indice Thomson Reuters Convertibles Indices Europe Hedged (EUR) inclut les coupons et/ou les dividendes détachés par les obligations convertibles qui composent l'indicateur.

- **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

1. Stratégies utilisées

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur une sélection d'obligations convertibles ou assimilées répondant à des critères environnementaux ou socialement responsables.

La société de gestion s'appuie sur l'expertise externe et la méthodologie ISR, développée par la société LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT en matière d'analyse extra-financière afin de sélectionner des obligations convertibles européennes répondant à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), selon une approche essentiellement « best in class ».

Le processus d'investissement de la société de gestion comporte 6 étapes :

1- Le filtre ISR via la méthodologie ISR de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT :

L'approche de gestion « Best-In-Class » du FCP consiste à sélectionner au sein de chaque secteur d'activité les entreprises les plus engagées dans le développement durable.

Cette notation est produite en interne chez LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT qui s'appuie sur les analyses des agences spécialisées telles que VigeoEiris et MSCI ESG Research.

La notation ISR évalue les entreprises selon leurs pratiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance), en fonction de la méthodologie ISR de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT qui pondère, selon les axes ESG retenus, les enjeux propres à chaque secteur .

Les entreprises ayant une note ISR les classant au sein des troisième et quatrième quartiles seront exclues de l'univers d'investissement.

A cette approche « Best-In-Class », sera ajoutée une approche d'exclusion afin d'éviter les investissements sur des entreprises présentes dans certains secteurs tels que la prostitution, l'énergie atomique non sécurisée, la production de mines anti-personnelles etc...Par ailleurs pour identifier plus précisément les entreprises concernées par ces exclusions, LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT a recours aux analyses d'Oekom Research.

A partir de cet univers d'investissement, la société de gestion procède aux différentes étapes :

2- Filtrage de l'univers sous l'angle de la liquidité et de la taille de l'émission afin d'éliminer les titres les moins liquides. La liquidité évolue en fonction des conditions de marché.

3- Evaluation de la qualité de crédit de l'émetteur et estimation de la volatilité implicite de l'obligation convertible, échangeable, indexée, ou remboursable en actions internationales afin de positionner la cherté relative de chaque obligation convertible dans son univers et relativement aux autres volatilités implicites disponibles (options etc) ;

- 4- Analyse de l'action sous-jacente et de ses perspectives bénéficiaires ;
- 5- Consolidation des données individuelles et construction du portefeuille ;
- 6- En accord avec les anticipations des gérants, positionnement et gestion globale des expositions aux actions, aux taux d'intérêt et aux crédits.

L'exposition du FCP au risque action sera fonction :

- d'une part des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc... disponibles sur le marché,
- d'autre part des anticipations de la société de gestion sur les évolutions des marchés.

Ainsi l'exposition action du portefeuille peut varier dans des proportions importantes au cours du temps ; l'exposition action mesurant l'évolution de l'obligation convertible par rapport à une variation de 1% de l'action sous-jacente. A titre d'exemple lorsque l'action sous-jacente augmente de 1% et que l'obligation convertible augmente de 0,45% alors la sensibilité action de cette convertible sera de 45% (0,45%/1%). La sensibilité action FCP est la moyenne pondérée par les poids des sensibilités de chaque ligne.

La sensibilité du FCP au risque de taux d'intérêt sera fonction :

- d'une part des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc... disponibles sur le marché,
- d'autre part de nos anticipations sur les évolutions des marchés.

Ainsi la sensibilité peut évoluer de manière importante au cours du temps.

La sensibilité du FCP au risque de crédit sera fonction :

- des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc... disponibles sur le marché. Les « credit spreads », c'est-à-dire la différence entre le rendement à maturité du titre et le taux swap pour une durée équivalente, peuvent évoluer de manière importante au cours du temps.
- des positions prises sur le marché des dérivés de crédit.

La société de gestion pourra prendre des positions sur les marchés à termes ferme ou conditionnel réglementés français et étrangers en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sur les indices de la zone d'investissement ou sur les valeurs sous-jacentes pour poursuivre l'objectif de gestion et tirer parti des variations de marché.

Le FCP pourra être exposé jusqu'à 100% de son actif net aux marchés actions (en raison de la nature même des obligations convertibles et du processus d'investissement) avec une exposition moyenne comprise entre 10% et 60% de l'actif net.

Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10% de l'actif net.

Pour toutes les parts libellées dans une autre devise que l'Euro, les risques de change de la devise de la part par rapport à la devise de référence du Fonds feront systématiquement l'objet de transactions de couverture. Cependant, compte tenu des difficultés techniques de réalisation de la couverture, les parts libellées dans une autre devise que l'Euro pourront éventuellement être exposées à un risque de change accessoire, dû à l'évolution du passif (souscription/rachat) ou de l'actif (évolution de la valeur des actifs couverts). Tous les coûts et risques découlant de transactions de couverture du risque de change seront à la charge des parts libellées dans une autre devise que l'Euro, respectivement.

La fourchette de sensibilité globale du FCP sera comprise entre 0 et 6.

2. Les actifs

Le FCP investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses de la société de gestion, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante dans les pays européens. Ainsi le fonds pourra être exposé à des titres « High Yield dits spéculatifs ».

Les obligations convertibles :

Le FCP investit en tout temps à hauteur de deux tiers minimum de ses actifs net totaux dans des obligations convertibles et/ou titres assimilés :

- obligations échangeables en actions et/ou,
- obligations remboursables en actions et/ou,
- obligations à bons de souscription et /ou,
- obligations indexées sur des actions et/ou,
- tout autre type de titre faisant partie des indices de convertibles tels que les titres pouvant être considérés en droit local comme des actions (les mandatory convertibles, les Convertibles Preferred, les Mandatory Convertibles Preferred shares, les Mandatory Convertibles Preferred stocks, les Mandatory Exchangeable Bonds, les Convertible Perpetual Preferred Stock, etc...).

Le Fonds n'aura pas recours aux obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») qui sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur », préalablement défini dans le prospectus desdits titres de créance.

Les titres de créance et instruments du marché monétaire et les obligations :

Le FCP peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires **quelle que soit la maturité ou la notation de l'émetteur** (privé ou public), à hauteur de 33% maximum de son actif net tant en moteur de performance que pour la gestion de la trésorerie.

Les actions :

Indépendamment des « preferred shares », le FCP pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions européennes de toutes tailles de capitalisations boursières, Ces actions ne peuvent qu'être le résultat de la conversion ou de l'échange d'une obligation convertible ou titre équivalent. Leur présence au sein du portefeuille ne peut excéder un mois.

Investissement en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA et/ou fonds d'investissement de droit étranger :

Afin d'atteindre son objectif de gestion ou de gérer sa trésorerie, le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net en titres d'OPCVM français ou européens ou en FIA respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, de toute classification.

Ces OPCVM et FIA peuvent être gérés par UBI ou d'autres entités de gestion.

Lorsque le FCP investit dans les parts d'OPCVM et/ou des FIA gérés directement ou indirectement par UBI ou par une société à laquelle elle est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10% du capital ou des voix, aucune commission de souscription ou de rachat ne pourra être mise à la charge du FCP pour l'investissement dans ces OPCVM ou FIA, à l'exception des commissions acquises à l'OPCVM ou FIA.

En ce qui concerne les investissements du FCP dans un OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible liés à UBI comme décrit ci-dessus, il n'y aura pas de duplication des commissions de gestion de UBI et des OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles concernés. A ce titre, le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible du Groupe ne supportant pas de frais de gestion financière.

A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion prélevés par la société de gestion.

Marchés et Bourses de valeurs :

Il est rappelé que le FCP peut investir sur tout titre financier éligible ou instrument du marché monétaire admis à la négociation d'un marché réglementé ou autre marché réglementé situé dans un Etat de l'Union Européenne ou Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, ou encore admis à la cote

officielle d'une bourse de valeur d'un pays tiers à l'Union Européenne ou à l'Espace Economique Européen, ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers dans les conditions prévues à l'article R.214-11 du Code Monétaire et Financier.

A ce titre la société de gestion n'exclut aucun marché ou bourse de valeurs dans les zones Europe, Moyen-Orient, Afrique, Amérique, Asie, Pacifique. Les titres en portefeuille peuvent donc être émis sous tout droit, incluant les titres émis sous la réglementation dite REG S ou 144A, dans le respect de la stratégie d'investissement du fonds ci-dessus.

3. Les instruments dérivés

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers et réaliser des opérations de gré à gré sur les instruments financiers, dont les swaps de taux d'intérêt ou de devise, sans rechercher de surexposition.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sur les indices de la zone d'investissement ou sur les valeurs sous-jacentes pour poursuivre l'objectif de gestion, tirer parti des variations de marché et pour gérer globalement au niveau du portefeuille l'exposition aux marchés actions, obligations et des taux d'intérêt (cf. processus d'investissement ci-dessus).

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

➤ Nature des marchés d'intervention :

- marchés réglementés à terme français et étrangers,
- marchés organisés,
- marchés de gré à gré.

➤ Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- taux,
- actions et titres assimilés,
- indices,
- change,
- crédit.

➤ Nature des instruments utilisés tant pour l'exposition que pour la couverture :

- swap de taux,
- swap de devise,
- contrats de change à terme,
- future,
- option,
- Credit Default Swaps.

Le Fonds n'aura pas recours aux « total return swaps » (TRS).

4. Titres intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)

Le FCP pourra utiliser des titres dont des obligations convertibles et titres assimilés intégrant des dérivés, tels que mentionnés au paragraphe « 2. Les actifs », dans la limite de 100% de l'actif net.

La stratégie d'utilisation des titres intégrant les dérivés est la même que celle décrite pour l'utilisation des instruments dérivés.

Le Fonds n'aura pas recours aux obligations contingentes convertibles (dites « Cocos »).

5. Les dépôts

Le FCP peut faire des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Les emprunts d'espèces

Le FCP n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces mais peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif net.

7. Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre

Le FCP n'a pas vocation à recourir à ce type d'opérations.

• GARANTIES FINANCIERES

Dans le cadre des transactions réalisées sur les instruments dérivés, le FCP peut recevoir ou verser des garanties financières, tels que des appels de marge ou des dépôts de garanties, lesquelles sont versées en numéraires ou en valeurs mobilières.

• PROFIL DE RISQUE

Les actifs du Fonds seront principalement investis dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les cours des obligations convertibles sont soumis à plusieurs influences :

- le niveau général des taux d'intérêts - **Risque de taux**
- le cours de l'action sous-jacente, - **Risque actions**
- le niveau du risque de crédit de l'émetteur - **Risque de crédit**
- la volatilité de l'option de conversion - **Risque de volatilité**
- le niveau des devises que ce soit celui de la devise d'émission, ou celle de l'action sous-jacente - **Risque de change**

L'importance de ces différents risques est très variable au cours du temps.

De plus le niveau général des marchés a une influence importante sur l'ensemble de ces paramètres.

Risque de taux d'intérêt

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque actions

Votre placement peut être exposé à hauteur de 100% maximum sur le marché des actions, en raison de la nature même des convertibles et de notre processus d'investissement. La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du fonds. Le risque de crédit se produit également quand l'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de rembourser son emprunt et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu.

Risque de volatilité

Compte tenu de la stratégie d'investissement consistant à investir principalement en obligations convertibles, la valeur liquidative du FCP est susceptible de connaître des variations en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion (c'est à dire la possibilité de convertir l'obligation en action).

Ces risques se traduisent par le fait que la performance du FCP ne dépend pas uniquement de l'évolution des marchés ; il est donc possible que la valeur de l'actif baisse alors que les marchés actions sont à la hausse.

Risque de perte en capital

Le fonds ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs dits de « Haut Rendement » (« High Yield »)

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à la sélection des titres selon des critères ESG

Cette sélection des titres peut amener à ne pas sélectionner certaines valeurs les plus performantes et être source d'écart avec l'indicateur de référence.

Risque de liquidité

Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés. Ce risque peut concerner les obligations convertibles et les titres assimilables qui sont majoritairement négociés de gré à gré.

Risque de contrepartie

Risque de défaillance d'une contrepartie (établissement bancaire notamment) la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés

Le fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le fonds de se couvrir ou de s'exposer aux différents marchés par le biais de contrats à terme. L'utilisation des instruments dérivés peut en conséquence augmenter ou réduire la sensibilité du Fonds aux mouvements de marché que ceux-ci soient à la baisse ou à la hausse.

Risque de change

Risque associé à la part de l'actif ou aux catégories de parts pouvant être libellées dans des devises différentes de la devise du fonds (l'Euro). Le Fonds ou la catégorie de parts concernée subit la fluctuation des taux de change entre la devise du Fonds et ces autres devises. Si la devise d'une catégorie de parts ou d'un titre s'apprécie par rapport à la devise du fonds, sa valeur augmentera. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une perte de valeur du titre ou de la catégorie de parts concernée et sera répercuté dans la Valeur Liquidative.

- **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Souscripteurs concernés

Parts	Souscripteurs concernés
AC (EUR)	Tous souscripteurs
AHC (CHF)	Tous souscripteurs
AHC (SEK)	Tous souscripteurs
AHD (SEK)	Tous souscripteurs
UC (EUR)	Part réservée aux investisseurs définis ci-dessous
UHC (CHF)	Part réservée aux investisseurs définis ci-dessous
UHC (SEK)	Part réservée aux investisseurs définis ci-dessous
ZC (EUR)	Part réservée aux OPCVM, aux FIA, aux fonds d'investissement ou aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
ZD (EUR)	Part réservée aux OPCVM, aux FIA, aux fonds d'investissement ou aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe

L'attention des souscripteurs est attirée sur les investisseurs non autorisés mentionnés dans les caractéristiques générales.

Profil type de l'investisseur :

Le FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite bénéficier de la performance d'obligations convertibles européennes sélectionnées selon des critères ESG.

Les catégories de parts de Type A s'adressent à tous souscripteurs :

- Les parts AC (EUR) s'adressent aux souscripteurs qui souhaitent investir en euros (EUR).
- Les parts AHC (CHF) s'adressent aux souscripteurs qui souhaitent investir en francs suisses (CHF).
- Les parts AHC (SEK) et AHD (SEK) s'adressent aux souscripteurs qui souhaitent investir en couronnes suédoises (SEK).

Les catégories de parts de Type U sont réservées aux investisseurs qui souscrivent à des parts indirectement via un distributeur ou tout autre intermédiaire financier (telle qu'une plateforme) fournissant auxdits investisseurs :

- des services de gestion de portefeuilles ; ou
- des services de conseil en investissement indépendant ;
- des services similaires basés sur des accords prévoyant spécifiquement l'investissement dans les parts ou actions sans frais de rétrocession ;

Ces parts n'ouvrent droit à aucune rétrocession.

Il est de la responsabilité de chaque investisseur d'évaluer correctement sa situation personnelle et d'investir dans la classe ou part appropriée selon la définition de chaque classe ou part.

Les catégories de parts de Type Z sont réservées aux OPCVM, aux FIA, aux fonds d'investissement ou aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée recommandée de placement de 3 ans, mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente aux marchés des actions, et de la stratégie dynamique du FCP.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPC.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Etat du patrimoine en (EUR)

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier.	279 414 231,14
b) Avoirs bancaires	7 369 126,99
c) Autres actifs détenus par l'OPC	162 265 884,23
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	449 049 242,36
e) Passif	-160 711 567,42
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	288 337 674,94

* Les montants sont signés

Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire par part
UBAM CONVERTIBLES EUROPE SRI AC EUR	A-C (EUR)	202 481 468,47	164 110,2712	1 233,81
UBAM CONVERTIBLES EUROPE SRI ZC EUR	Z-C (EUR)	85 856 206,47	85 984,4241	998,50

Eléments du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	81,29	52,20
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières.	15,61	10,03
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier.		

* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

** Se reporter au d) de l'état du patrimoine

Répartition des actifs du A), B), C), D) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
Dollar us	USD	92 592 121,74	32,11	20,62
Euro	EUR	138 999 543,80	48,21	30,95
Franc suisse	CHF	18 152 921,09	6,30	4,04
Livre sterling	GBP	29 669 644,51	10,29	6,61
TOTAL		279 414 231,14	96,91	62,22

* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

** Se reporter au d) de l'état du patrimoine

Répartition des actifs du A), B), C), D) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
France	30,27	19,43
Pays-bas	13,70	8,80
Allemagne	11,36	7,29
Royaume uni	6,84	4,39
Suisse	6,30	4,04
Italie	5,83	3,74
Jersey	4,27	2,74
Luxembourg	3,43	2,20
Espagne	3,09	1,99
Mexique	3,07	1,97
Autriche	2,86	1,84
Etats unis amerique	1,98	1,27
Finlande	1,68	1,08
Belgique	1,53	0,98
Danemark	0,70	0,45
TOTAL	96,91	62,22

* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

** Se reporter au d) de l'état du patrimoine

Répartition des autres actifs du E) du portefeuille titres, par nature

Nature d'actifs	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Autres		
TOTAL		

* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

** Se reporter au d) de l'état du patrimoine

Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période en (EUR)

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	114 521 465,90	172 174 433,94
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières.	31 696 247,20	20 778 391,24
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier.		

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Inventaire détaillé des instruments financiers (en EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% ACTIF Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BASF 0.925% 09-03-23 EMTN	USD	7 250 000	5 946 428,86	2,06
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	7 100 000	6 970 827,66	2,42
DEUTSCHE WOHNEN AG 0.325% 26-07-24	EUR	5 700 000	6 264 101,67	2,17
DEUTSCHE WOHNEN AG 0.6% 05-01-26	EUR	6 200 000	6 542 069,29	2,27
HANI FINA DEUT ZCP 12-05-20 CV	EUR	3 700 000	3 659 892,00	1,27
SYMRISE AG 0.2375% 20-06-24	EUR	3 000 000	3 363 253,77	1,17
TOTAL ALLEMAGNE			32 746 573,25	11,36
AUTRICHE				
AUSTRIAMICROSYSTEMS AG ZCP 05-03-25	EUR	4 600 000	4 081 166,00	1,42
AUSTRIAMICROSYSTEMS AG 0.875% 28-09-22	USD	2 600 000	2 288 256,54	0,79
CA IMMOBILIEN ANLAGEN 0.75% 04-04-25	EUR	1 700 000	1 887 449,25	0,65
TOTAL AUTRICHE			8 256 871,79	2,86
BELGIQUE				
BEKAERT ZCP 09-06-21	EUR	2 900 000	2 789 800,00	0,97
COFINIMMO SA 0.1875% 15-09-21	EUR	11 263	1 623 944,39	0,56
TOTAL BELGIQUE			4 413 744,39	1,53
DANEMARK				
GN GREAT NORDIC LTD AS ZCP 31-05-22	EUR	1 700 000	2 012 936,00	0,70
TOTAL DANEMARK			2 012 936,00	0,70
ESPAGNE				
CELLNEX TELECOM 1.5% 16-01-26 CV	EUR	4 600 000	4 684 632,33	1,62
TELE ZCP 09-03-21 EMTN	EUR	4 300 000	4 231 200,00	1,47
TOTAL ESPAGNE			8 915 832,33	3,09
ETATS UNIS AMERIQUE				
MORGAN STANLEY FINANCE LLC ZCP 17-12-21 CV	EUR	2 400 000	2 380 320,00	0,83
NATL GRI 0.9% 02-11-20 EMTN	GBP	3 000 000	3 323 501,96	1,15
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			5 703 821,96	1,98
FINLANDE				
OUTOKUMPU OYJ 3.25% 26-02-20	EUR	2 100 000	2 256 055,06	0,78
SOLIDIUM 0% 04/09/2018	EUR	2 600 000	2 600 624,00	0,90
TOTAL FINLANDE			4 856 679,06	1,68
FRANCE				
ARCHER OBLIGATIONS ZCP 31-03-23	EUR	5 800 000	7 376 324,00	2,56
CA ZCP 03-10-19	EUR	39 599	2 972 023,75	1,03
CARREFOUR ZCP 14-06-23	USD	3 800 000	2 753 712,47	0,96

Inventaire détaillé des instruments financiers (en EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	70 AGUI Net
CARREFOUR ZCP 27-03-24 CV	USD	3 800 000	2 782 038,09	0,96
CIE GEN DES ETS MICHELIN ZCP 10-11-23	USD	12 400 000	9 140 452,91	3,17
CONVIVIO 0.875% 01/04/19 ORA	EUR	15 119	1 546 809,77	0,54
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06-10-23	EUR	188 286	6 006 888,26	2,08
INGENICO ZCP 26/06/22 CV	EUR	21 706	3 632 412,28	1,26
NEOP FRAN S 3.375% PERP CV	EUR	67 537	3 801 387,58	1,32
NEX 0.125% 01-01-23 CV	EUR	32 113	2 250 157,91	0,78
NEXANS 2.5% 01/01/19 CV	EUR	26 753	1 985 340,13	0,69
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	24 669	1 711 091,18	0,59
ORANGE 0.375% 27-06-21	GBP	3 900 000	4 213 221,32	1,46
RALLYE 1% 02/10/20	EUR	28 317	2 903 313,69	1,01
RALLYE 5.25% 01-02-22 CV	EUR	1 500 000	1 158 171,15	0,40
SUEZ ZCP 27-02-20 CV	EUR	142 507	2 606 880,55	0,90
T 0.5% 02-12-22 EMTN	USD	13 600 000	12 746 069,27	4,43
UBISOFT ZCP 27-09-21	EUR	47 551	4 582 061,91	1,59
UNIB RODA SE ZCP 01-07-21 CV	EUR	13 128	3 795 882,43	1,32
UNIBAIL RODAMCO ZCP 01/01/22	EUR	10 904	3 704 066,99	1,28
VALE ELEC ET ZCP 16-06-21 EMTN	USD	4 400 000	3 629 792,42	1,26
VALLOUREC 4.125% 04-10-22 CV	EUR	271 402	1 973 092,54	0,68
TOTAL FRANCE			87 271 190,60	30,27
ITALIE				
BENI STABILI 0.875% 31-01-21	EUR	1 700 000	1 747 630,95	0,61
PRYSMIAN ZCP 17-01-22	EUR	3 800 000	3 771 652,00	1,31
SNAM ZCP 20-03-22	EUR	3 000 000	2 962 110,00	1,03
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.125% 26-03-22	EUR	8 700 000	8 323 694,50	2,88
TOTAL ITALIE			16 805 087,45	5,83
JERSEY				
BRITISH LAND 0% 09-06-20	GBP	2 600 000	2 820 811,47	0,98
CAPITAL SHOPPING CENTER 2.5% 04/10/18 CV	GBP	1 100 000	1 247 830,60	0,43
DERWENT CAP JERSEY LTD 1.125% 24/07/2019	GBP	1 100 000	1 334 751,55	0,46
GREA PORT 1.0% 10-09-18 CV	GBP	1 100 000	1 266 350,09	0,44
INTU JERSEY 2 LIMITED 2.875% 01-11-22	GBP	2 800 000	2 927 357,65	1,02
TULL OIL J 6.625% 12-07-21 CV	USD	2 400 000	2 703 033,97	0,94
TOTAL JERSEY			12 300 135,33	4,27
LUXEMBOURG				
APERAM 0.625% 08-07-21 CV	USD	6 800 000	6 798 531,24	2,36
CITI GLO 0.5% 04-08-23 EMTN	EUR	2 800 000	3 084 842,44	1,07
TOTAL LUXEMBOURG			9 883 373,68	3,43

Inventaire détaillé des instruments financiers (en EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% ACTIF Net
MEXIQUE				
AMXLMM 0 05/28/20	EUR	9 000 000	8 860 500,00	3,07
TOTAL MEXIQUE			8 860 500,00	3,07
PAYS-BAS				
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 0.5% 06-12-24	EUR	1 600 000	1 505 912,00	0,52
BREN FINA BV 1.875% 02-12-22	USD	3 750 000	3 192 833,62	1,11
FUGRO NV 4.0% 26-10-21	EUR	1 400 000	1 389 026,37	0,48
QGEN 0 3/8 03/19/19	USD	3 600 000	3 965 537,83	1,38
QGEN 0 7/8 03/19/21	USD	2 200 000	2 506 048,30	0,87
QIAGEN NV 0.5% 13-09-23	USD	3 000 000	2 789 186,25	0,97
SIEM FINA 1.65% 16-08-19	USD	11 250 000	11 122 515,12	3,85
STMICROELECTRONICS NV ZCP 03-07-22	USD	4 600 000	4 747 769,77	1,65
STMICROELECTRONICS NV 0.25% 03-07-24	USD	8 000 000	8 281 145,99	2,87
TOTAL PAYS-BAS			39 499 975,25	13,70
ROYAUME UNI				
BALFOUR BEATTY 1.875 03/12/18 CV	GBP	7 000 000	7 909 213,02	2,74
INMARSAT 3.875% 09-09-23	USD	6 000 000	7 198 769,09	2,50
VOD 0 11/26/20	GBP	4 300 000	4 626 606,85	1,60
TOTAL ROYAUME UNI			19 734 588,96	6,84
SUISSE				
SIKA AG 0.15% 05-06-25 CV	CHF	16 340 000	14 652 423,14	5,09
SWIS PRIM SIT 0.25% 16-06-23	CHF	1 800 000	1 536 586,14	0,53
SWISS PRIME SITE AG 0.325% 16-01-25	CHF	2 300 000	1 963 911,81	0,68
TOTAL SUISSE			18 152 921,09	6,30
TOTAL Obligations & val. ass. ng. sur mar. régl. ou ass.			279 414 231,14	96,91
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			279 414 231,14	96,91
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
XEUR FGBM BOB 0918	EUR	-487	-34 090,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			-34 090,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			-34 090,00	-0,01
Engagements à terme conditionnel				
Engagements à terme conditionnel sur marché réglementé ou assimilé				
DEUTSCHE POST NAMEN 12/2020 CALL 44	EUR	2 028	38 532,00	0,01
DJ EURO STOXX 50 12/2019 CALL 3100	EUR	495	1 708 740,00	0,59

Inventaire détaillé des instruments financiers (en EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% ACTIF Net
SIEMENS AG-REG 06/2019 CALL 100	EUR	247	394 212,00	0,14
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			2 141 484,00	0,74
TOTAL Engagements à terme conditionnels			2 141 484,00	0,74
TOTAL Instruments financiers à terme			2 107 394,00	0,73
Appel de marge				
Appels de marges C.A. Indo en euro	EUR	34 090	34 090,00	0,01
TOTAL Appel de marge			34 090,00	0,01
Créances			160 090 310,23	55,52
Dettes			-160 677 477,40	-55,73
Comptes financiers			7 369 126,97	2,56
Actif net			288 337 674,94	100,00
	EUR	164 110,2712	1 233,81	
UBAM CONVERTIBLES EUROPE SRI AC EUR				
UBAM CONVERTIBLES EUROPE SRI ZC EUR	EUR	85 984,4241	998,50	

Comptes Semestriels

Bilan Actif (en EUR)

	29/06/2018	29/12/2017
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	281 589 805,14	319 885 434,15
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	279 414 231,14	318 218 982,15
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	279 414 231,14	318 218 982,15
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	2 175 574,00	1 666 452,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 175 574,00	1 666 452,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	160 090 310,23	121 944 406,36
Opérations de change à terme de devises	159 092 704,10	121 722 308,50
Autres	997 606,13	222 097,86
COMPTES FINANCIERS	7 369 126,99	11 789 374,80
Liquidités	7 369 126,99	11 789 374,80
TOTAL DE L'ACTIF	449 049 242,36	453 619 215,31

Comptes Semestriels

Bilan Passif (en EUR)

	29/06/2018	29/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	291 612 497,46	322 862 438,29
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-3 330 308,51	8 890 853,65
Résultat de l'exercice (a, b)	55 485,99	309 927,57
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	288 337 674,94	332 063 219,51
Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	34 090,00	
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	34 090,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	34 090,00	
Autres opérations		
DETTES	160 677 477,40	121 555 995,79
Opérations de change à terme de devises	159 420 015,13	119 903 678,28
Autres	1 257 462,27	1 652 317,51
COMPTES FINANCIERS	0,02	0,01
Concours bancaires courants	0,02	0,01
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	449 049 242,36	453 619 215,31

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Comptes Semestriels

Compte de Résultat (en EUR)

	29/06/2018	29/12/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 814,66	3 577,43
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 245 182,40	2 059 376,20
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
Total (1)	1 246 997,06	2 062 953,63
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	6 213,34	16 111,65
Autres charges financières		
Total (2)	6 213,34	16 111,65
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	1 240 783,72	2 046 841,98
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 187 184,05	2 127 599,55
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	53 599,67	-80 757,57
Régularisation des revenus de l'exercice (5) Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	1 886,32	390 685,14
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	55 485,99	309 927,57

Informations diverses

Etablissement dépositaire : Caceis Bank - 1-3 place Valhubert - 75013 -Paris

Le relevé « Périodicité Semestrielle » détaillé de l'actif est disponible dans un délai de huit semaines à compter de la fin de la période. Il peut être transmis sur simple demande auprès de la société de gestion :

UBP ASSET MANAGEMENT (France)

Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS - 116 avenue des Champs Elysées - 75008 - Paris

Informations d'ordre général

SIEGE SOCIAL

UBP Asset Management (France)
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS
116 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS - FRANCE

GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DELEGATION

UBP Asset Management (France)
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS
116 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS -

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

Caceis Bank
1-3 place Valhubert - 75013 PARIS - FRANCE

COMMERCIALISATEUR

UBP Asset Management (France)
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS
116 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS - FRANCE

DISTRIBUTEUR, REPRESENTANT, ET AGENT PAYEUR POUR LA SUISSE

UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP SA
96-98 rue du Rhône – case postale 1320 - CH 1211 Genève 1
SUISSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ERNST & YOUNG AUDIT
1-2 Place des saisons
92400 Courbevoie Paris la Défense 1 - FRANCE

Information pour les investisseurs résidant en Suisse

Le distributeur, le représentant et l'agent payeur pour la Suisse est :

Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98 rue du Rhône – case postale 1320 - CH – 1211 Genève 1.
Tél : +41 (0) 58 819 21 11.

Le service de paiement, le lieu d'exécution et le for sont établis, pour les parts distribuées en Suisse, au siège du représentant mentionné ci-dessus.

Les listes des changements intervenus dans la composition des portefeuilles des compartiments pour l'exercice se référant au rapport peuvent être obtenues gratuitement auprès du siège social et du représentant pour la Suisse.

Le règlement, le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur (DICIs) ainsi que le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse ainsi qu'au siège social : 116, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.

Les publications du FCP en Suisse sont effectuées sur la plateforme électronique Swiss Fund Data (www.swissfunddata.ch). Les prix d'émission et de rachat des parts du fonds sont publiés quotidiennement sur la plateforme électronique Swiss Fund Data (www.swissfunddata.ch) lors de chaque émission et rachat.

L'attention des investisseurs assujettis fiscalement en Suisse est attirée sur le fait que les opérateurs sur les parts du fonds peuvent être sujettes à un traitement fiscal différent, en fonction du canton dans lequel l'investisseur est assujetti fiscalement. Il appartient néanmoins aux acquéreurs éventuels de parts du fonds de s'informer eux-mêmes de la législation et des règles applicables à l'acquisition, la détention, la vente et le remboursement de parts, eu égard à leur résidence.

Informations supplémentaires à destination des investisseurs suisses selon la directive SFAMA sur la transparence du 22 mai 2014 :

La Société de gestion du FCP ainsi que ses mandataires peuvent verser des rétrocessions afin de rémunérer l'activité de distribution et de commercialisation des parts du FCP en Suisse ou à partir de la Suisse. En outre, le FCP et ses mandataires peuvent verser des rabais directement aux investisseurs, sur demande, dans le cadre de la distribution en Suisse ou à partir de la Suisse. Les rabais servent à réduire les frais ou coûts incombant aux investisseurs concernés. Les rabais sont autorisés à certaines conditions. Les investisseurs sont invités à lire le dernier prospectus du FCP pour plus d'informations sur le versement de rétrocessions et de rabais (annexe « Informations pour les investisseurs suisses » du prospectus).

Annexe destinée aux investisseurs suisses

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM ET INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE S'ACHEVANT LE 29 JUIN 2018

[Données non auditées]

LE TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Parts	AC (EUR)	ZC (EUR)
Isin	FR0011315787	FR0012383685
Charges d'exploitation	2 163 766,74	143 774,31
Fortune moyenne du fonds	216 668 216,23	87 566 401,60
TER	0,99%	0,16%
Commission de surperformance	0,00	0,00
TER de surperformance	NEANT	NEANT
Frais de fonctionnement et de gestion	0,99%	0,16%

Changement taux de frais de gestion sur la période :

A compter du 04/12/2017, le taux de frais de gestion de la part ZC EUR est à 0.20% au lieu de 0.10%

* Le TER présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse cf "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux" établie par la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.

** Dans le cas particulier de classes de parts lancées en cours d'exercice, les TER ont été calculés sur la base des Charges d'exploitation constatées depuis le lancement des classes de parts extrapolées sur une période de 12 mois. La fortune moyenne se calcule sur la base des valeurs de fin de mois de la période sous revue.